



L'an deux mille vingt le 30 juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 27/07/2020

Présents : **Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE,  
Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise  
ROMANET,**

Excusés : **Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU,**  
**Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Régis MOREL**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités  
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.**

Secrétaire : Mathilde HOUZE,

DCM 2020 / 55 : réalisation d'un emprunt pour l'achat d'un logement par la commune.

Suite à la décision prise par le conseil municipal d'acheter une maison dans le bourg pour  
constituer un parc locatif, Madame la Maire informe le conseil municipal que plusieurs  
organismes bancaires ont fait une offre de prêt. Voici les offres reçues :

Banque	Durée	Taux d'intérêt	Coût du crédit	Montant mensuel remboursement (capital+ intérêt)
Crédit Mutuel	20	1,45%	6 920 €	216,34 €
Caisse d'Épargne	20	1,06%	4 998 €	208,32 €
CDC	25	1,55%	9 624 €	182,08 €
Crédit Agricole	20	0,71%	3 429.88 €	201,79 €

Après examen des offres, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire à contracter  
auprès du Crédit Agricole, un emprunt de 45 000€ pour l'achat du bien cadastré AB220 selon les  
conditions suivantes : Taux fixe de 0,71 % sur 20 ans

Échéance annuelle constante

Frais de dossier : 45 €

La Maire,  
C. MOULIN

